

Le Courrier

du Retraité - Aube - 10



Contact : FGR-FP -René Ernst
12 Place du Tilleul 10150 Feuges
Tél: 06 08 98 51 86
rene.ernst@orange.fr

Février 2026

N° 78

**Pensez à votre
adhésion 2026**

Haro sur les retraités

Avec la préparation du budget 2026, on a assisté à une véritable croisade antivieux. Rappelons-nous les propos de F. Bayrou, ex 1^{er} ministre, contre les « boomers », profiteurs de conditions plus favorables dans le passé, creuseurs de dettes, égoïstes et aveugles à la souffrance des jeunes générations.

Il fallait donc leur demander des sacrifices et leur faire supporter des mesures budgétaires prétendument justifiées. Le gouvernement souhaitait une « année blanche » en 2026 avec un gel des pensions et des prestations sociales, ainsi qu'une absence d'indexation des barèmes fiscaux, ce qui se serait traduit par une perte de pouvoir d'achat pour les retraités et une augmentation d'impôt pour certains ménages.

Le gouvernement a fini par reculer sur certaines mesures :

Le gel des pensions et des prestations sociales est abandonné. Le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, adoptée à l'Assemblée le 16 décembre a acté la revalorisation des pensions et des prestations sociales de 0,9% pour 2026, pour prendre en compte l'inflation. Ceci n'est que la stricte application du Code de la Sécurité Sociale.

Le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation et l'abattement de 10% sur les revenus des retraités sera maintenu.

Le gouvernement a également renoncé à doubler les franchises et les forfaits médicaux.

Mais dans le domaine de la santé l'accès aux soins reste préoccupant. Des zones entières du territoire sont des déserts médicaux ce qui im-

plique des déplacements coûteux pour trouver un médecin traitant ou un spécialiste qui pratique souvent des dépassements d'honoraires.

Le gouvernement a fait adopter une taxation exceptionnelle des complémentaires santé, à hauteur d'un milliard d'euros, ce qui se traduira par une augmentation des cotisations. De plus avec la mise en place de la PSC (Protection Sociale Complémentaire), la plus grande partie de la cotisation sera forfaitaire et non proportionnelle à la pension.

Une part de la CSG doit être transférée de la CNSA (Caisse Nationale Solidarité et Autonomie) vers les départements. Or la CNSA finance la perte d'autonomie et verra ses ressources amputées.

Le budget reste sous le signe de l'austérité qui impactera notre pouvoir d'achat. Le niveau de vie moyen des retraités inférieur depuis 2020 par rapport à celui de l'ensemble de la population n'arrête pas de baisser. Le décrochage des pensions par rapport à l'évolution du salaire moyen continue et le rattrapage des pertes antérieures reste à obtenir.

Non ! les retraités ne sont pas des privilégiés qui ne seraient qu'un coût pour la société. Ils constituent une « génération pivot » aidant leurs ascendants et leurs descendants. Ils participent à la vie associative et syndicale, s'investissent dans des fonctions électives (plus de 40% des maires sont retraités). Ils contribuent à l'économie du pays.

Lutter contre l'âgisme s'impose.

R. Ernst

E
D
I
T
O
R
I
A
L

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 3 : Rapport d'activité

Page 5 : Revalorisation des pensions

Page 2 : Adhésions
Cotisations

Page 4 : Les retraités et la PSC

Page 6 : Rapport financier

Adhésions et Cotisations 2026 Adhérents directs

Pourquoi adhérer à la FGR-FP ?

La FGR-FP est une association qui rassemble tous les fonctionnaires retraités d'Etat, des Collectivités Territoriales et Hospitalières.

C'est un lieu de réflexion, de débats, d'analyse, de critique et de proposition. Pour agir et défendre ses adhérents, elle s'appuie sur ses motions revendicatives votées en Congrès. Elle fait connaître ses positions régulièrement par le biais des médias et par sa revue *Le Courrier des Retraités & des Retraités*.

Comment adhérer ?

Si vous êtes syndiqué ou adhérent à un groupement de retraités affilié à la FGR-FP, votre syndicat ou groupement reverse directement votre adhésion à la FGR-FP. Vous n'avez rien à faire.

Si vous êtes un adhérent direct (non affilié à un syndicat), merci de régler votre cotisation au trésorier départemental selon le barème ci-dessous pour l'année civile 2025 par chèque à l'ordre de **FGR-FP section de l'Aube**.

Barème de la cotisation 2026	
Pension mensuelle BRUTE *	Cotisation 2026
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00 €
De 1321 à 1450 €	34,00 €
De 1451 à 1700 €	43,00 €
De 1701 à 1900 €	47,00 €
De 1901 à 2200 €	56,00 €
De 2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

(*) Depuis l'instauration du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, les cotisations sont basées sur le revenu mensuel **brut** de la pension.

Pour défendre les retraites, la FGR-FP a besoin de vous.

Adhérez, Ré adhérez, Faites adhérer !

Si vous connaissez un retraité de la fonction Publique d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, parlez-lui de la FGR-FP et proposez-lui de nous rejoindre.

BULLETIN d'ADHESION

A retourner à Claude COURIVAUD 73 Avenue Paul Girard 10500 DIENVILLE

Avec le chèque à l'ordre de FGR-FP Aube

M. Mme

Adresse.....

C.P.Commune :.....

Téléphone.....adresse mail.....

Année de naissance.....Administration d'origine.....

Montant de la cotisation.....Date et signature.....

Rapport d'activité de la section en 2025

Réunions de la Commission exécutive

Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour des réunions du 30 janvier, du 19 juin et du 13 novembre :

- L'activité des instances nationales ;
- L'état des adhésions et des finances de la section ;
- Les actions en cours ;
- La préparation et l'organisation de l'AG départementale ;
- Le congrès national de Port Leucate (19/21 mai 2026) ;
- Le projet d'une réunion d'information sur la PSC.

Commission de contrôle des comptes

Elle s'est réunie le 30 janvier pour la vérification des comptes de l'exercice 2024 en présence du trésorier et des vérificateurs aux comptes.

Assemblée générale statutaire

Elle s'est tenue le 24 avril au lycée E. Herriot à Sainte Savine, en présence de Sylvain Housel, Secrétaire National en charge du groupe de travail Fonction Publique, sous la présidence de Monique Chanelle.

Les participants se sont prononcés sur le rapport d'activité et le bilan financier de 2024 ainsi que sur le budget prévisionnel de 2025. Les vérificateurs aux comptes ont été réélus.

Quelques sujets d'actualité ont été abordés.

Comment faire les poches des retraités ?

Les retraités sont dans le viseur du gouvernement qui cherche à faire des économies. De nouvelles mesures visant à mettre à contribution les retraités sont appliquées ou en projet. Doublement du forfait et des franchises médicales, hausse des cotisations des complémentaires santé, désindexation des pensions, suppression de l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu...

La Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Sylvain Housel et Claude Courivaud présentent la nouvelle organisation de notre couverture maladie complémentaire.

Le congrès 2026 à Port Leucate

Sylvain Housel donne des informations sur l'organisation du congrès qui se tiendra du 19 au 21 mai 2026.

La matinée s'est achevée avec le traditionnel repas au restaurant d'application du lycée.

Vie de la Section FGR

Le nombre d'adhérents syndiqués ou directs dans l'Aube reste stable (128 en 2023, 123 en 2024) mais 13 personnes seulement ont participé à notre AG, ce qui constitue un sujet d'inquiétude.

Cette désaffection s'est également concrétisée par le nombre d'inscrits au repas convivial après l'AG : 10 inscrits en 2025. Pourtant le prix du repas a baissé, la section FGR prenant en charge les boissons.

Le nombre de membres de la Commission Exécutive (CE) s'est réduit au fil des années ; elle comptait 14 membres en 2019 et seulement 6 en 2025 à jour de leur cotisation mais les dernières réunions de la CE se sont tenues avec seulement 4 élus présents.

Les appels à candidature sont restés sans réponse jusqu'à présent. Si de nouvelles candidatures à la CE ne se manifestent pas, c'est son fonctionnement, son renouvellement avec de jeunes retraités et à terme sa survie qui sont en jeu.

Réunion de la Régionale Champagne Ardennes

Elle s'est tenue le 13/11/2025 en présence de délégués des sections FGR de la Marne et de l'Aube.

Le point sur les sections départementales

Les sections des Ardennes et de la Haute Marne sont toujours en "déshérence" pas de perspective à court terme malgré les tentatives de remise en activité.

Dans les deux sections présentes on remarque une baisse du nombre d'adhérents directs (âge avancé des adhérents, décès et peu d'adhésions chez les nouveaux retraités).

Rencontres avec le Pôle des retraités

Elles restent très ponctuelles à l'occasion des AG des différentes organisations. Il serait intéressant de développer la concertation avec les responsables départementaux, par exemple lors des journées d'action du Groupe des 9.

Réunions d'information sur la PSC

Elles auront lieu dans le cadre des AG départementales.

Bilan des participations aux CDCA

Des points positifs dans le fonctionnement dans la Marne. Pour l'Aube, le CDCA reste une chambre d'enregistrement des décisions prises en commissions.

Les actions en 2025

La section FGR a été partie prenante pour participer aux deux journées nationales d'action à l'appel du groupe des 9 qui dans l'Aube n'est malheureusement représenté que par 3 organisations (CGT, FGR-FP et FSU)

Le 20 mars 2025 : Pour l'accès aux soins de toutes et tous et pour la reconquête de la Sécu. Pour dénoncer la hausse constante des restes à charge et l'abandon du principe fondateur de la Sécu qui veut que chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Le 6 novembre 2025 : Mobilisation contre les projets du PLF et du PLFSS 2026. Ils pré-

voyaient des mesures d'austérité visant les retraités : gel ou sous indexation des pensions, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, doublement des franchises médicales, recul des services publics...

Ces actions ont donné lieu à des conférences de presse, relayées par la presse locale, des rassemblements. Une délégation a été reçue le 6 novembre à la Préfecture et le 20 mars par l'attaché parlementaire de la députée Bazin Malgras. Nos revendications ont été écoutées et une promesse de réponse de la députée n'a pas eu de suite...

Les retraité.es et la Protection Sociale Complémentaire

L'adoption de la loi de Transformation de la Fonction Publique en 2019 et les ordonnances de 2021 ont amené la réforme de la PSC obligatoire pour les agents de la F.P. dont les caractéristiques sont la participation de l'employeur à hauteur de 50% de la cotisation d'équilibre et le découplage santé-prévoyance. Les différents ministères ont lancé des appels d'offres auxquels ont répondu plusieurs opérateurs. Parmi ceux retenus des mutuelles mais aussi des startups ou des fonds de pensions. Pour l'éducation nationale regroupée avec l'enseignement supérieur et le ministère de la jeunesse et des sports, la MGEN associée à la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) a été retenue.

Les retraité.es actuels doivent **choisir dans un délai de deux ans** à compter du 1er mai 2026 soit de souscrire au contrat collectif santé proposé par la MGEN soit d'adhérer à un contrat individuel auprès de l'opérateur de leur choix.

Effets pour les Retraité.es

Pas de participation financière de l'ex-employeur dans le contrat santé ni dans les deux options proposées.

Rupture de solidarité et cotisations à l'âge.

Le montant des cotisations se calcule par rapport à celui de la cotisation d'équilibre (75,40 € en 2026) auquel s'ajoute le financement de deux fonds (soit 78,05€ pour la cotisation de référence en 2026). Au départ à la retraite l'évolution de la cotisation se fait sur sept ans avant d'être plafonnée : de 100% la première année à 175% au-delà de la sixième à 136,59€.

Le montant ne dépend pas de celui de la pension, il y a rupture de solidarité entre retraité.es. Pour les conjoint.es et/ou ayants droit **la cotisation est fixée à l'âge, celui de l'adhérent** de 60 ans à 80 ans : par exemple 136,59€ à 75 ans mais 173,90€ à 80 ans.

Deux **garanties additionnelles** obsèques et dépendance peuvent être choisies, elles sont onéreuses et dépendent de l'âge à la souscription et de la formule de garantie choisie.

Aucune information n'a été transmise sur les différents niveaux de la formule dépendance.

Le découplage santé-prévoyance s'applique aux retraité.es qui ne peuvent adhérer au contrat collectif prévoyance réservé aux actifs.

L'affiliation se fera sur rendez-vous en agence MGEN ou par téléphone.

Notre analyse

Les retraité.es sont doublement pénalisés par la tarification à l'âge très onéreuse et la rupture de solidarité intergénérationnelle. Le contrat collectif est conçu pour nous dissuader d'y souscrire, les conditions de rattachement des conjoint.es et/ou ayants droit sont inacceptables.

Dans le cas du maintien au contrat individuel, la cotisation sera également très élevée puisque la mutualisation des "risques" se fera uniquement entre retraité.es.

Pour sortir de cette situation coûteuse et inégalitaire, nous devons faire avancer notre revendication du 100% Sécu sur soins prescrits.

Une année de congrès

Tous les 3 ans, la FGRFP réunit son congrès national.

Il se tiendra du 19 au 21 mai 2026 à Port Leucate. C'est un temps fondamental faire le bilan de notre action, élaborer notre feuille de route et renouveler nos instances.

Revalorisation des pensions : 0,9% au 1er janvier : le compte n'y est pas !

Entre janvier 2017 et septembre 2025, l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac (courbe rouge) a progressé de 19,3 % et la revalorisation des pensions (courbe bleue) de 16,1 % soit une perte de pouvoir d'achat de 3,2%. (elle est de 5,2 % pour les pensions affectées par la hausse de 25% de la CSG en 2018).

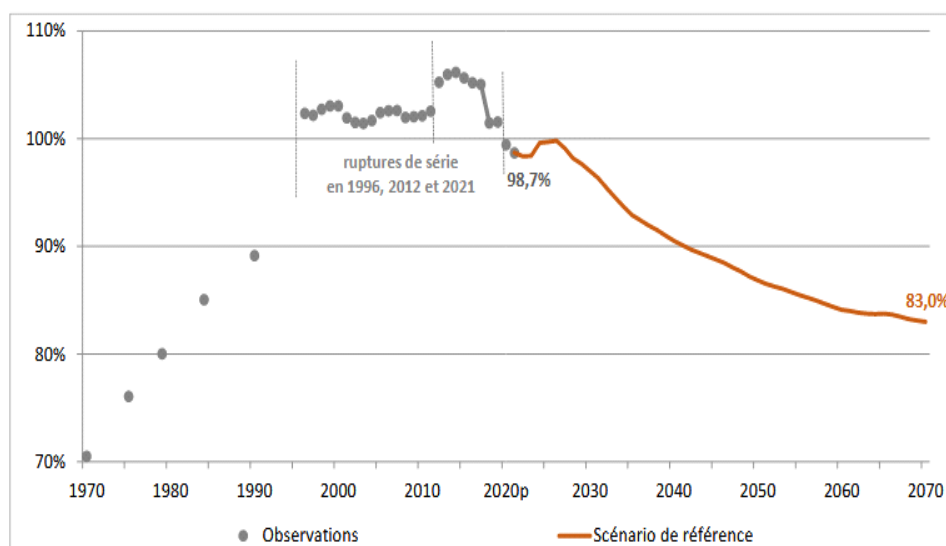


Pour compenser ces pertes une augmentation de 3,15 % ainsi qu'un rattrapage correspondant à 3,5 mois de pension auraient été nécessaires au 1er janvier 2026 (5 % et 5,2 mois pour celles impactées par la CSG).

Niveau de vie en baisse

Dans son rapport de juin 2024, le Conseil d'Orientation des Retraites prévoit qu'entre 2021 et 2070, les pensions progresseraient d'environ 29% et les revenus des actifs de 44%. Conséquence de ce décrochage, le niveau de vie moyen des retraités qui est déjà inférieur par rapport à celui de l'ensemble de la population chuterait de 98,7% en 2021 à 83% en 2070 (retour à la situation du début des années 80).

Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population observé et projeté dans le scénario de référence



Nos revendications

Avec le groupe des 9, nous exigeons :

- une indexation des pensions à minima sur l'inflation,
- le rattrapage des pertes subies depuis 2017,
- pas de pension inférieure au SMIC,
- une revalorisation indexée sur le salaire moyen.

RESULTAT ANNUEL 2025

Section départementale : Aube

Dpt n° : N°10

CHARGES

MONTANT

1 Reversement sur cotisations

C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	1 906,80
C2	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	0,00
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00

2 Dépenses de fonctionnement

C4	RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION	0,00
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	76,70
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	222,96
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	3,99
C8	FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	0,00
C9	FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	0,00
C10	FRAIS CONGRÈS NATIONAL	0,00
C11	ASSURANCE MAIF	118,00
C12	LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	0,00
C13	RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) =P13	105,60
C14	FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)	0,00
C15	AUTRES CHARGES – MOUVEMENTS INTERNES	0,00
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	567,13

3 Dépenses des Sous-Sections

C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	0,00
-----	------------------------	------

TOTAL DES CHARGES	3 001,18
--------------------------	-----------------

PRODUITS

MONTANT

1 Cotisations

P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	2 724,00
P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	241,50
P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00
P4	ABONNEMENTS REVUE	0,00

2 Autres recettes de fonctionnement

P5	INTERETS LIVRET EPARGNE	0,00
P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	0,00

P9	ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	0,00
P10	CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	0,00

P13	DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	105,60
P14	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	0,00
P15	AUTRES PRODUITS – MOUVEMENTS INTERNES	0,80
P16	RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	216,00

3 Recettes des Sous-sections

P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	0,00
-----	------------------------	------

TOTAL DES PRODUITS	3 287,90
---------------------------	-----------------

RÉSULTAT 2025	286,72 €
----------------------	-----------------

AVOIRS AU 31/12/2025	16 437,71 €
-----------------------------	--------------------